Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 34 (1963)

Heft: 1

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 24.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

en vue de stabiliser les prix se poursuivent. Ces efforts, cependant, ne suffisent pas si une certaine modération n'est pas observée simultanément du côté syndical, notamment dans le domaine de la durée du travail. On sait en effet que les diminutions intervenues depuis 1957 ont nécessité 100 000 travailleurs de plus pour compenser les heures travaillées en moins.

Alors que tous les milieux réclament une certaine modération dans les effectifs de main-d'œuvre étrangère qui ont encore augmenté d'un quart durant l'année écoulée — les syndicats les tout premiers — il paraît en effet absurde de diminuer encore la durée du travail. Une certaine « pause » pourrait ici également intervenir, et cela d'autant que le compromis adopté à Lugano lors de l'élaboration de la nouvelle Loi sur le travail doit permettre aux syndicats de collaborer à cette tâche intéressant tous les partenaires sociaux.

Pour 1963, il est difficile de formuler des pronostics, bien que l'on puisse admettre que le ralentissement de l'expansion se poursuivra, en raison de l'impossibilité dans laquelle se trouvent la majorité des branches d'accroître encore leur production. Il semble que le Conseil fédéral soit d'autant plus décidé à freiner les abus de la surexpansion et à empêcher une hausse démesurée des prix qu'il a déclaré fermement la semaine dernière, par la bouche de M. Schaffner, qu'il était résolu à placer coûte que coûte les partenaires sociaux en face de leurs responsabilités, afin d'obtenir des résultats plus concrets.

ORGANES DE L'ADIJ

Président : R. Steiner, Delémont ; vice-président : W. Sunier, Courtelary ; secrétaire : H.-L. Favre, Reconvilier ; caissier : H. Farron, Delémont. Bulletin : rédaction : J.-Cl. Duvanel, Delémont, bureau de l'ADIJ ; administration et publicité : Delémont.

Téléphones : président : (066) 2 15 83 ou 2 13 84 ou 2 25 81 ; vice-président : (039) 4 92 06 ou 4 91 04 ; secrétaire : (032) 9 24 73 ou 9 29 79 ; caissier : (066) 2 14 37 ou (038) 4 15 63. Comptes de chèques postaux : caisse générale : IVa 2086 ; abonnements du bulletin : IVa 10213 Abonnement annuel : Fr. 10.—. Le numéro : Fr. 1.20.

Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source.